

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 16/03/2026
<b>Membres :</b>
En exercice <input type="text" value="19"/>
Présents : <input type="text" value="18"/>
Votants : <input type="text" value="19"/>
<b>Date d'affichage :</b> 23/03/2026
<b>Date de publication :</b> 23/03/2026

**Le 20 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS et Philippe VICENTE**Était représenté :** Jean-Christophe VIALA par Sophie SUBIRATS**Absents :** -**Secrétaire de séance :** Muriel PAILLER**DÉLIBÉRATION N° 2026-12****OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Sous la présidence du nouveau Maire, M. Jean Georges CLAIR, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints en déterminant d'abord leur nombre.

Concernant le nombre d'adjoints, le Maire indique en effet que la commune doit disposer d'au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 5 adjoints au Maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2, fixe à l'unanimité, le nombre des adjoints au Maire de la Commune à **5 (cinq)**.

**POUR :** 19**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Muriel PAILLER